

DELIBERATIONS DU 12 AVRIL 2013

1. Approbation du compte de gestion 2012 du Comptable public de la Trésorerie de Montoir de Bretagne
2. Compte administratif 2012
3. Affectation du résultat 2012 pour 2013
4. Vote des taux de fiscalité locale 2013
5. Vote du Budget primitif 2013
6. Maison des rencontres – tarifs des activités
7. Convention avec la CARENE – terrain d'accueil des gens du voyage - poste de médiateur
8. Crédits scolaires pour 2013 – fixation des forfaits

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 12 AVRIL 2013

DEL_20130412_01

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
27

L'an deux mil treize, le douze avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Approbation du compte de
gestion 2012 du comptable
public de la trésorerie de
Montoir de Bretagne**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE - Dominique MAHE-VINCE – Maurice
CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER - Denis
ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy
LEGOFF – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Claude AUFORT à Denis ROULAND – Martine
AUFORT à Michèle ROUE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Lauryane PICAUD à
Sabine MAHE – Elsa TESSIER à Christelle ORIAUT – Monique ARNOULD à Isabelle
ROUAUD

Absents : Dominique ESCOUTE – Christian GARENTON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. CHICOUENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le compte de gestion 2012 a été présenté par Mme l'Inspectrice divisionnaire des Finances
Publiques, en charge du poste comptable de Montoir de Bretagne, dont dépend la
commune de Trignac.

Ce compte de gestion est conforme en tous points au compte administratif 2012 arrêté par
l'Ordonnateur.

Il développe outre les comptes budgétaires, les comptes de tiers, l'état de l'actif et du
passif, les restes à recouvrer et les restes à payer.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2011	Part affectée à l'investissement : exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Investissement	-1 574 005.74	0	1 022 507.41	-551 498.33
Fonctionnement	2 116 315.62	1 359 749	1 530 151.31	2 286 717.93
Total	542 309.88	1 359 749	2 552 658.72	1 735 219.60

*Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le
Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.*

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	4



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Retour en Mairie le 16.04.2013
 ⇒ Publié ou affiché le 16.04.2013

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
27

Du 12 AVRIL 2013

DEL_20130412_02

L'an deux mil treize, le douze avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

Compte administratif 2012

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE - Dominique MAHE-VINCE – Maurice
CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER - Denis
ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy
LEGOFF – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Claude AUFORT à Denis ROULAND – Martine
AUFORT à Michèle ROUE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Lauryane PICAUD à
Sabine MAHE – Elsa TESSIER à Christelle ORIAUT – Monique ARNOULD à Isabelle
ROUAUD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Absents : Dominique ESCOUTE – Christian GARENTON

Un scrutin a eu lieu, M. CHICOUENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En l'absence de Mme le maire, et sous la présidence de M. VERRIELE, désigné comme
président de séance, le Compte administratif 2012 est présenté et synthétisé comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Ch 011 charges car gal	2 455 281,86	Ch 70 produits services	280 549,35
Ch 012 charges personnel	4 252 694,13	Ch 73 impôts et taxes	6 850 410,75
Ch 65 autres charges gestion	1 154 666,95	Ch 74 dotations participations	2 234 400,20
Ch 66 charges financières	358 047,96	Ch 75 autres produits gestion	361 859,80
Ch 67 charges exceptionnelles	11 911,21	Ch 77 produits exceptionnels	308 968,70
		014 atténuation charges	219 493,05
Total Dépenses Réelles Fonctionnement	8 232 602,11	Total Recettes Réelles Fonctionnement	10 255 938,62
Ch 67 charges exceptionnelles de cessions immobilières	288 585,85		
Ch 68 dotations aux amortissements	204 599,35		
Total Dépenses d'Ordre Fonctionnement	493 185,20		
Dépenses Totales Fonctionnement	8 725 787,31	Recettes Totales Fonctionnement	10 255 938,62
Résultat de fonctionnement de l'exercice			1 530 151,31
Résultat cumulé de fonctionnement		(002 reprise au fonctionnement du résultat fonctionnement de clôture exercice 2011 : 756 567)	2 286 717,93

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
13 subvention d'investissement	88 263,00	10 dotations, fonds divers et réserves	2 100 601,70
16 emprunts	675 262,12	13 subventions	2 184 193,98
20 immobilisations incorporelles	370 519,00	16 emprunt	1 000 000,00
21 immobilisations corporelles	397 546,00		
23 travaux en cours	3 223 883,00		
Total Dépenses Réelles d'Investissement	4 755 473,47	Total Recettes Réelles d'Investissement	5 284 795,68
		192 - 21xx- Sorties d'immobilisation	288 585,85
		28 amortissements	204 599,35
001 déficit d'investissement reporté		Total Recettes d'Ordre d'Investissement	493 185,20
Dépenses Totales d'Investissement	4 755 473,47	Recettes Totales d'Investissement	5 777 980,88
Résultat d'investissement de l'exercice			1 022 507,41
001 déficit d'investissement reporté	-1 574 005,74		
Résultat d'investissement cumulé (001 déficit d'investissement reporté exercice 2011 : - 1 574 006)	-551 498,33		
Résultat global de clôture			1 735 219,60

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. VERRIELE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mme Sabine MAHE, Maire,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- 2) reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	4

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Retour en Mairie le 16.04.2013
 ⇒ Publié ou affiché le 16.04.2013

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 12 AVRIL 2013

DEL_20130412_03

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
27

L'an deux mil treize, le douze avril
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Affectation du résultat 2012
pour 2013**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE - Dominique MAHE-VINCE – Maurice
CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER - Denis
ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy
LEGOFF – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Claude AUFORT à Denis ROULAND – Martine
AUFORT à Michèle ROUE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Lauryane PICAUD à
Sabine MAHE – Elsa TESSIER à Christelle ORIAUT – Monique ARNOULD à Isabelle
ROUAUD

Absents : Dominique ESCOUTE – Christian GARENTON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M . CHICOUENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il y a lieu dans le cadre de la Comptabilité M14, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2013.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2012, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était prévue pour un montant de 1 700 316 €.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (2 286 718 €), un montant de 1 312 365 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés')

De plus, les affectations suivantes sont proposées :

- o dans les recettes de fonctionnement, reprise du résultat de fonctionnement reporté (compte 002) pour : 974 353 €
- o dans les dépenses d'investissement, reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) pour : 551 499 €

Synthèse de l'affectation du résultat

Excédent cumulé de fonctionnement	de	2 286 718 €	
		Capitalisation (C/1068)	1 312 365 €
		Reprise en fonctionnement (C/002)	974 353 €
Résultat cumulé d'investissement		Report en dépense d'investi (C/001)	- 551 499 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	4

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16.01.2013
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
- ⇒ Retour en Mairie le 16.04.2013
- ⇒ Publié ou affiché le 16.04.2013

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
27

Du **12 AVRIL 2013**

DEL_20130412_04

L'an deux mil treize, le douze avril
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Vote des taux de la
fiscalité locale 2013**

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE - Dominique MAHE-VINCE – Maurice
CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER - Denis
ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy
LEGOFF – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIBLE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Claude AUFORT à Denis ROULAND – Martine
AUFORT à Michèle ROUE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Lauryane PICAUD à
Sabine MAHE – Elsa TESSIER à Christelle ORIAUT – Monique ARNOULD à Isabelle
ROUAUD

Absents : Dominique ESCOUTE – Christian GARENTON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M . CHICOUENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commission des finances propose une majoration uniforme des taux sur les trois taxes de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti), de + 1.8 % :

- autrement dit, un coefficient de variation proportionnel de 1.018 résultant du rapport entre le produit attendu et le produit assuré à taux constant, soit 4 048 222/3 976 621,

ce qui donne les taux et montants prévisionnels de produits ci-après :

	bases d'imposition prévisionnelles 2013 (suivant données DRFIP état 1259COM)	Taux 2013 (majorés de 1.8 %)	Produit attendu
TH	8 238 000	20.33 %	1 674 785 €
TFB	2 304 288	28.86 %	2 345 741 €
TFNB	27 204	59.69 %	27 696 €
TOTAL			4 048 222 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de retenir les taux portés au tableau ci-dessus pour l'année 2013 à savoir :

- taxe d'habitation : 20,33 %
- taxe foncière bâti : 28,86 %
- taxe foncière non bâti : 59,69 %

Voix pour	20
Voix contre	4
Abstentions	3

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
⇒ Retour en Mairie le 16.04.2013
⇒ Publié ou affiché le 16.04.2013



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
27

Du 12 AVRIL 2013

DEL_20130412_05

L'an deux mil treize, le douze avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

Vote du budget primitif 2013

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE - Dominique MAHE-VINCE – Maurice
CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER - Denis
ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy
LEGOFF – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Claude AUFORT à Denis ROULAND – Martine
AUFORT à Michèle ROUE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Lauryane PICAUD à
Sabine MAHE – Elsa TESSIER à Christelle ORIAUT – Monique ARNOULD à Isabelle
ROUAUD

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Absents : Dominique ESCOUTE – Christian GARENTON

Un scrutin a eu lieu, M. CHICOUENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget, le document
considéré se présentant ainsi qu'il suit :

Totaux Sections Fonctionnement et Investissement - Dépenses – Recettes	Montants à voter (par chapitre en fonctionnement ; par opération en investissement)
<u>Dépenses réelles fonctionnement</u>	8 988 028
Ch 011 charges à caractère général	2 571 139
Ch 012 dépenses de personnel	4 381 500
Ch 65 autres charges de gestion	1 194 389
Cha 66 charges financières	458 000
Ch 67 charges exceptionnelles	25 000
Ch 014 atténuation de produit	58 000
Ch 022 dépenses imprévues	300000
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	1866006
<u>Dépenses totales de fonctionnement</u>	<u>10 854 034</u>
<u>Recettes réelles fonctionnement</u>	9 827 280
Ch 70 produit des services	282 350
Ch 73 impôts et taxes	7 061 948
Ch 74 dotations subventions participations	2 043 322
Ch 75 autres produits de gestion	364 000
014 atténuation de charges	75 660
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement</i>	1 026 754
<u>Recettes totales fonctionnement</u>	<u>10 854 034</u>
Dépenses réelles d'investissement	5 016 499
Dépenses d'ordre d'investissement	52 400
<u>Dépenses totales d'investissement</u>	<u>5 068 899</u>
Recettes réelle investissement	3 202 893
Recettes d'ordre d'investissement	1 866 006
<u>Recettes totales d'investissement</u>	<u>5 068 899</u>
TOTAL fonctionnement & investissement	15 922 933

Opérations d'investissement pour un total de 3 747 000 € :

1. 0011 services techniques moyens des services : 71 000 €
2. 0012 éclairage public : 21 000 €
3. 0014 sport : 39 500 €
4. 0015 enfance-jeunesse : 7 500 €
5. 0016 espaces verts : 126 400 €
6. 0022 équipements culturels : 32 500 €
7. 0025 équipements sociaux et socio-culturels (l'Escale) : 742 000 €
8. 0029 bâtiments communaux et cimetière : 56 600 €
9. 0030 urbanisme : 95 500 €
- 10.0031 voirie : 756 000 €
- 11.0032 Maepa : 3 600 €
- 12.0035 éducation : 70 000 €
- 13.0036 PRU Certé : 1 729 000 €

Dans l'esprit du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) intervenu en séance du conseil municipal du 15 mars dernier, il est proposé le budget primitif 2013 suivant, budget principal de la Ville, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Ce BP atteint un volume de crédits de 15 923 KE (en arrondi : investissement, 5 000 KE et fonctionnement : 11 000 KE), en baisse de 7.8 % par rapport au BP précédent (essentiellement dû à la baisse volontaire du programme d'équipement pour 2013)
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en 'hausse contenue' entre 3 et 4.7 % suivant les postes : exercice réalisé tant pour la masse salariale, qui est à 50 % du total des dépenses de fonctionnement, que pour les charges à caractère général, 'crédits d'intervention des services', qui sont à 30 % des dépenses de fonctionnement ; le ch 65 augmentant de 3 % du fait des subventions aux associations et des contributions obligatoires dont le SDIS (0% pour les indemnités d'élus, lié à la non augmentation du point fonction publique)
- Des dépenses imprévues sont inscrites à hauteur de 300 000 € (montant équivalent à N-1) afin de faire face aux aléas pouvant survenir au niveau entre autres du chapitre 012 dépenses de personnel, du chapitre 66 charges financières (frais ligne trésorerie, taux variable) et du chapitre 67 charges exceptionnelles (annulation titres recette exercices antérieurs).
- En dépenses d'ordre, un virement prévisionnel est prévu à l'investissement (1 626 KE), ainsi que la dotation aux amortissements (240 KE), le tout constituant une épargne prévisionnelle pour l'autofinancement des investissements
- Les recettes de fonctionnement sont prévues en 'baisse incontournable' de - 2.8 % (déduction 'atténuations charges), due aux dotations-participations (DGF-allocations compensatrices-Fdtp : - 90 KE et contrat CEJ CAF : - 75 KE, ce dernier du fait d'un produit exceptionnel en N-1)
- Recettes de fonctionnement prévisionnelles en baisse, également du fait de prévisions prudentielles sur : taxe additionnelle droits mutation, Tlpe, remboursements assurance statutaire
- En revanche, le produit fiscal est en hausse de 219 KE (effet base 147 KE, effet taux 72 KE), et les reversements Carene sont stables (2 394 KE).
- En recette d'ordre de fonctionnement sont inscrits des travaux en régie pour 52 KE avec une contrepartie en investissement éligible au FCTVA
- Le bon résultat de 2012 permet de capitaliser suffisamment à l'investissement, pour équilibrer, sans recours à l'emprunt, -d'autant que le programme d'équipement est limité à 3 747 KE (en baisse de 450 KE par rapport au BP 2012 : stratégie d'autolimitation-lissage des investissements sur 2 ans 2013-2014, d'ici la fin de PRU de Certé)
- Un désendettement qui s'amorce avec une annuité de la dette qui aura baissé de 58 KE en 2015, et dont le niveau par habitant est < 100 € (déduction faite du remboursement par l'association gestionnaire Maepa), soit un ratio inférieur à la moyenne de la strate
- Et un financement de l'investissement particulièrement performant : 49 % d'autofinancement, 38 % subventions, 13 % Fctva-Taxe Aménagement

- Et au final, un objectif de résultat global excédentaire pour 2013, au moins aussi élevé qu'en 2012, afin de préserver les marges de manœuvre, la stratégie définie lors du DOB étant le non recours à l'emprunt également sur 2014, tout en maintenant quasiment le même niveau d'investissement
- Pour 2013, un programme d'équipement logique et équilibré :
 - continuation du PRU de Certé (espaces publics Cœur de Certé 46 %)
 - avec un nouvel équipement phare, 'L'ESCALE' 19 %, soit 65 % au total pour le PRU de Certé
 - un programme de voirie conséquent portant sur plusieurs rues principales (20 %)
 - chantiers moyens mais significatifs d'espaces verts orientés développement durable 2 %
 - urbanisme-maîtrise foncière 2.5 %
 - moyens des services dont techniques 2 %
 - petits aménagements mais significatifs en sport-culture-jeunesse-bâtiments communaux (cour d'école, terrain stades, intérieur Centre culturel, matériel bibliothèque, aire d'accueil etc...) 8.5 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

adopte le budget primitif 2013 tel que présenté, en ayant voté par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	4

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Retour en Mairie le 16.04.2013
 ⇒ Publié ou affiché le 16.04.2013

Pour extrait conforme,
 Le Maire,



[Handwritten signature]

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

de présents

de votants

29
20
27

Du 12 AVRIL 2013

DEL_20130412_06

L'an deux mil treize, le douze avril
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

Maison des rencontres

Tarif des activités

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE - Dominique MAHE-VINCE – Maurice
CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER - Denis
ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy
LEGOFF – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Claude AUFORT à Denis ROULAND – Martine
AUFORT à Michèle ROUE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Lauryane PICAUD à
Sabine MAHE – Elsa TESSIER à Christelle ORIAUT – Monique ARNOULD à Isabelle
ROUAUD

Absents : Dominique ESCOUTE – Christian GARENTON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. CHICOUENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le centre social 'maison des rencontres' propose diverses animations à destination d'un public de familles-adultes-enfants-adolescents, dans le cadre du contrat 'animation globale et coordination' et 'animation collective familles' avec la CAF. Dans cet esprit, pour les activités soumises à paiement (certaines animations plus informelles restant d'accès libre et gratuit), introduction de la notion de taux d'effort par rapport au coût réel (mais pas d'application d'un barème dégressif suivant le quotient familial), de même que celle de fourchette de prix par type d'activité ; également, les utilisateurs de la Maison des rencontres ont été invités à participer à l'élaboration de la grille des tarifs.

Ce service municipal voit sa fréquentation augmenter (en 2012, 990 personnes inscrites, 55 sorties) et donc ses recettes usagers, encaissées sur une régie de recette : 6 400 € en 2012, ce qui complète les autres financements principaux, de la CAF, 41 000 € en 2012, du Conseil général, 11 000 € en 2012.

Titres	Nouveaux tarifs à compter de la présente délibération		
	Habitants de Trignac et personnes hors Trignac inscrites dans une commission d'habitants ou dans l'organisation Fête de Certé		Hors Trignac
Photocopie	0,10 €		
La Récré des adultes	de 0,10 € à 7,00 € <i>selon l'activité réalisée (rigologie, rotin, cuir, peinture, mosaïque...) et si journée ou demi-journée</i>		
Les Sorties	Adulte	moins de 12 ans	plein tarif soit 2 € à 35 €
	1,00 € à 17,00 € <i>selon la destination</i>	0,50 € à 15,00€ <i>selon la destination</i>	
Atelier informatique	22 € à 35€ <i>selon le nombre de séance</i>		majoration de 20%
Soirée cinéma	3,00 €		5,00 € soit le plein tarif
Atelier cuisine	2 € à 8 €		majoration de 20%
Espace Familles	5€ la carte pour le semestre		majoration de 20%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

ADOpte les tarifs des activités de la maison des rencontres figurant au tableau ci-dessus.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,
Le Maire,

J.P.P.

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Retour en Mairie le 16.04.2013
 ⇒ Publié ou affiché le 16.04.2013

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **12 AVRIL 2013**

DEL_20130412_07

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
27

L'an deux mil treize, le douze avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Convention avec la
CARENE**

**Terrain d'accueil des gens
du voyage**

Poste de médiateur

Etaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE - Dominique MAHE-VINCE – Maurice
CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER - Denis
ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy
LEGOFF – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Claude AUFORT à Denis ROULAND – Martine
AUFORT à Michèle ROUE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Lauryane PICAUD à
Sabine MAHE – Elsa TESSIER à Christelle ORIAUT – Monique ARNOULD à Isabelle
ROUAUD

Absents : Dominique ESCOUTE – Christian GARENTON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. CHICOUENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 30 mars 2012, il a été décidé de passer une convention avec la CARENE pour l'année 2012 (période du 15 avril au 15 octobre), pour la prise en charge par l'EPCI, d'un poste de médiateur pour les gens du voyage, principalement orienté sur le terrain de grand rassemblement fonctionnant du 15 juin au 15 septembre, pour une médiation relationnelle, sociale et parfois administrative, mais également élargi à une problématique de sédentarisation d'une partie de cette communauté, par du logement adapté (cela en termes de réflexion-étude, dans le cadre de la compétence de la CARENE pour un Programme Local de l'Habitat).

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2010-2016, par lequel le terrain situé au droit de la RN171 en direction de la route de Nantes, est désigné comme 'terrain pour les grands rassemblements des gens du voyage' et donc mobilisable pour la période estivale susvisée (avec les réserves émises à la fois par la CARENE et la Ville de Trignac, auprès du Préfet et du Président du Conseil général, co-signataires dudit schéma départemental).

La CARENE prend ainsi en charge le recrutement et la rémunération du médiateur pour 6 mois (du 15 avril au 15 octobre 2013), la supervision générale de la logistique pour la mise en route du terrain et au moment de la fin des 'missions', -cela en étroite concertation avec la Ville, dont les services techniques exécutent cette partie, les dépenses d'installation hors les frais de personnel du poste de médiateur, étant pris en charge directement par la Ville.

Cependant, la Ville ne supporte au final aucune dépense, puisque cette charge est considérée comme 'd'intérêt communautaire' par la CARENE et compensée dans le cadre de la part variable de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) ; ainsi, pour 2012, la Ville a-t-elle été remboursée de ses frais à hauteur de : 53 553 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative au poste de médiateur auprès des gens du voyage entre la CARENE et la commune de Trignac.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
⇒ Retour en Mairie le 16.04.2013
⇒ Publié ou affiché le 16.04.2013



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
20
27

Du **12 AVRIL 2013**

DEL_20130412_08

L'an deux mil treize, le douze avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Crédits scolaires pour
2013**

fixation des forfaits

Étaient présents : Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Michèle ROUE
Raymond LE DAHERON – Maurice CHICOUENE - Dominique MAHE-VINCE – Maurice
CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Gilles FLORENCEAU – Marylise OLIVIER - Denis
ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Christine CHEVALIER – Freddy
LEGOFF – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON – Isabelle ROUAUD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Monique LEMAN à Christine CHEVALIER – Claude AUFORT à Denis ROULAND – Martine
AUFORT à Michèle ROUE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Lauryane PICAUD à
Sabine MAHE – Elsa TESSIER à Christelle ORIAUT – Monique ARNOULD à Isabelle
ROUAUD

Absents : Dominique ESCOUTE – Christian GARENTON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M. CHICOUENE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 2 mars 2012, le Conseil municipal a fixé les forfaits pour les divers types de crédits scolaires, inscrits sur le budget de la Ville, et correspondant aux besoins des écoles, en termes de fournitures scolaires-livres pédagogiques-petit matériel pédagogique, sorties culturelles de loisirs-voyages-classes de découverte.

La commission vie scolaire éducation propose :

- non augmentation des forfaits pour 2013 sauf pour le crédit 'classe de découverte' pour les primaires passant de 32.98 € à 33 € ; confirmation de l'application de l'année civile, mais engagement d'augmenter l'enveloppe d'un exercice, en cas d'ouverture de classe à la rentrée de septembre (nb : enveloppe = forfait/élève x effectifs école)
- introduction des modifications de pratiques ci-après : fin du droit au report pour les écoles de leur 'reliquat' de crédit pour les fournitures scolaires ; éventuellement, possibilité de cumuler sur deux années, le crédit pour les 'classes de découverte', 'crédits extra-scolaires' sur présentation d'un projet en amont
- maintien de la distinction 'classes de découverte' et 'crédits extra-scolaires', tout en reconnaissant cette distinction un peu artificielle, les écoles faisant de moins en moins appel de par leur projet éducatif, aux classes de découverte, et de plus en plus à des voyages-sorties à courte distance et à thème.

Cela donne les données suivantes pour 2013 :

Type de crédits Forfait élève	Mode de versement	Montant des forfaits/élèves (ou montants globaux)
Crédits scolaires (fournitures scolaires-petit matériel pédagogique)	En paiement direct sur ch 011	42.80 €
Crédits extra-scolaires (voyages-sorties-transports)	En subvention association	14.85 €
Classe de découverte	En paiement direct sur ch 011	maternelle 26 € primaire 33 €
Franchise postale	En subvention association	Montant par école (de 50 à 271 €)
Transport activités centre Trignac	En paiement direct sur ch 011	Montant par écoles (de 240 à 1 080 €)

Le budget global pour ces 'crédits scolaires' sur le BP 2013 est inscrit à hauteur de : 78 000 €.

Cela concerne les cinq écoles de Trignac (maternelles D. CASANOVA, A. FRANK, L. MICHEL, élémentaires CURIE, LEO LAGRANGE), ainsi que le RASED (le collège Julien LAMBOT) ayant par ailleurs une subvention par le biais de l'enveloppe 'subventions aux associations').

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les crédits scolaires par élève tels d'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16.04.2013
 ⇒ Retour en Mairie le 16.04.2013
 ⇒ Publié ou affiché le 16.04.2013



Pour extrait conforme,
Le Maire,

[Handwritten signature]